

Coopératives agricoles

PUBLICATIONS RSE EN 2013

ET ENJEUX POUR 2014

Octobre 2014



EDITO

Les sociétés de plus de 500 salariés et 100 M€ de CA (SA, coopératives, mutuelles) doivent publier dans leur rapport de gestion leurs données sociales, environnementales et sociétales au titre de leurs obligations légales de transparence.

Cette obligation de reporting extra financier est confirmée par la récente directive européenne en date du 15 avril 2014 sur les obligations de publication, par ces entreprises, d'informations extra-financières et d'informations relatives à la diversité.

Ces informations doivent être vérifiées par des Organismes Tiers Indépendants (OTI) accrédités par le COFRAC (comité Français d'accréditation).

A ce jour, seuls une dizaine d'acteurs sont accrédités pour un marché d'environ 3500 entreprises soumises aux obligations de reporting extra financier.

Le Cabinet DAUGE et Associés est l'un des tous premiers cabinets d'audit indépendants à avoir obtenu cette accréditation, aux côtés des grands acteurs du secteur de l'audit et du conseil, ce qui confirme son savoir-faire de spécialiste.



Depuis dix ans, il accompagne en effet les entreprises dans le déploiement de leurs démarches RSE et les aide à répondre aux attentes croissantes des investisseurs en matière de performance durable et de lisibilité de l'information financière et extra-financière.

Pour Pascal Gillette, Président du Cabinet DAUGE et Associés, la démarche RSE est créatrice de valeur ajoutée pour l'entreprise :

« En intégrant comme éthique de fonctionnement les principes de la RSE, l'entreprise se dote de plusieurs leviers pour améliorer sa performance.

Outre une image revalorisée lui permettant notamment de fidéliser ses salariés et ses partenaires, une démarche RSE va améliorer sa productivité en dégageant des sources nouvelles de profitabilité grâce à une meilleure prise en compte des attentes de ses clients, en générant des économies sur ses coûts d'exploitation et en participant à une meilleure anticipation et maîtrise de ses risques. »

COOPERATIVES AGRICOLES : ANALYSE DE L'INFORMATION RSE EMISE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Selon notre enquête, la RSE reste une obligation réglementaire que les groupes développent assez inégalement en fonction de leur taille et de leur secteur de marché.

Certaines entreprises l'utilisent en effet comme un vrai outil de communication mais d'autres ne s'attachent qu'à répondre aux contraintes réglementaires.

Toutefois, de nombreuses études montrent que la communication sur le développement durable est en forte croissance depuis 2011. Les demandes des investisseurs et l'image que donne l'entreprise poussent résolument les groupes à communiquer sur le développement durable.

A ce jour, les études menées sur le sujet traitent essentiellement des sociétés du CAC 40. Nous avons ressenti le besoin de dresser un état des lieux des pratiques RSE réalisées par les sociétés cotées sur les compartiments B et C.

Nous avons également observé qu'il existe peu d'études sectorielles. Le cabinet DAUGE et Associés s'est aussi investi dans l'analyse de 2 secteurs sur lesquels il a déjà mené des missions en tant qu'OTI : les SSII et les coopératives agricoles.

La présente étude porte sur les coopératives agricoles

Sarah GUEREAU, associée du Cabinet DAUGE et Associés et responsable de l'offre développement durable et RSE, connaît bien le secteur des coopératives agricoles :

« La France est l'un des pays européens qui oblige les entreprises à publier leurs informations. L'évolution de la législation européenne vient confirmer cette orientation. De nombreuses sociétés sont adhérentes du pacte de l'ONU et appliquent une charte éthique de choix de leurs fournisseurs en fonction de critères ou valeurs dans l'environnement, le domaine social et sociétal.

La mise en place d'une démarche RSE est initiée par la majorité des grandes entités du secteur des coopératives agricoles.

Cette démarche reste à compléter et à formaliser sur de nombreux points avec l'obligation dans les rapports 2014 de publier les indicateurs RSE et de les faire contrôler par un Organisme Tiers indépendant (OTI) »

ANALYSE DU SECTEUR DES COOPERATIVES AGRICOLES EN MATIERE DE RSE

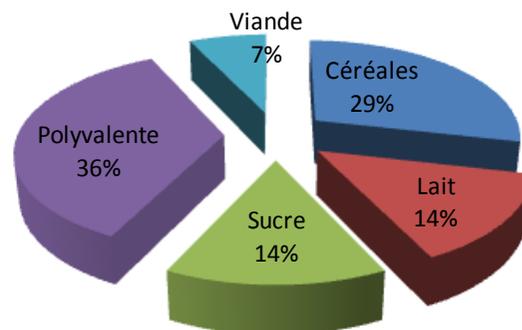
■ Méthodologie de l'étude

Nous avons sélectionné les 14 coopératives les plus importantes en termes de chiffre d'affaires et analysé leur communication RSE.

Cette analyse s'est faite par le biais de leur rapport annuel ou au travers de rapports spécifiques de développement durable quand ce dernier était disponible.

Notre étude s'est focalisée sur le degré de communication autour des trois grands thèmes que sont les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, ainsi que les points spécifiques abordés par les coopératives au sein de ces grands thèmes.

Echantillon par domaine



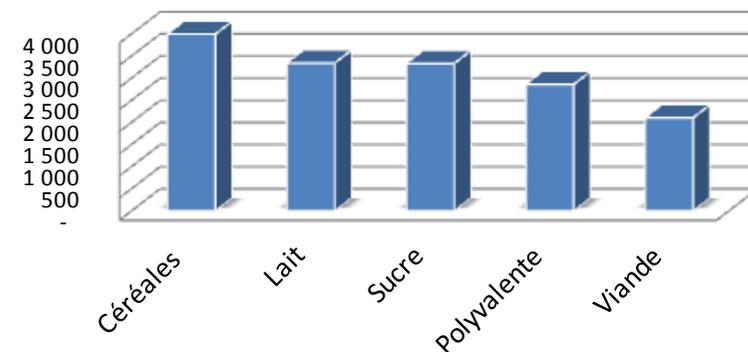
■ Les obligations réglementaires du secteur

Les coopératives agricoles sont soumises aux obligations de communication en matière de RSE, conformément à l'article L524-2-1 qui dispose, en l'espèce:

Sont soumises à cette obligation toutes les coopératives agricoles dépassant les seuils suivants :

- Total bilan > 100 Millions d'euros ;
- Chiffre d'affaires net > 100 Millions d'euros ;
- Nombre moyen de salariés permanents sur l'exercice > 500.

Taille de l'échantillon par moyenne de CA (en M€)



ANALYSE DU SECTEUR DES COOPERATIVES AGRICOLES EN MATIERE DE RSE

■ Communication de la RSE

93% des coopératives de notre échantillon ont communiqué sur leurs engagements RSE dans leur rapport annuel.

Uniquement 46% ont complété leur rapport annuel par le biais d'un document spécifique sur le développement durable disponible sur leur site internet.

Une seule entreprise de notre échantillon a retenu la norme ISO 26000 qui confirme ses engagements en matière de responsabilité sociétale.

La méthodologie appliquée et le référentiel utilisé ne sont pas communiqués dans les documents externes.

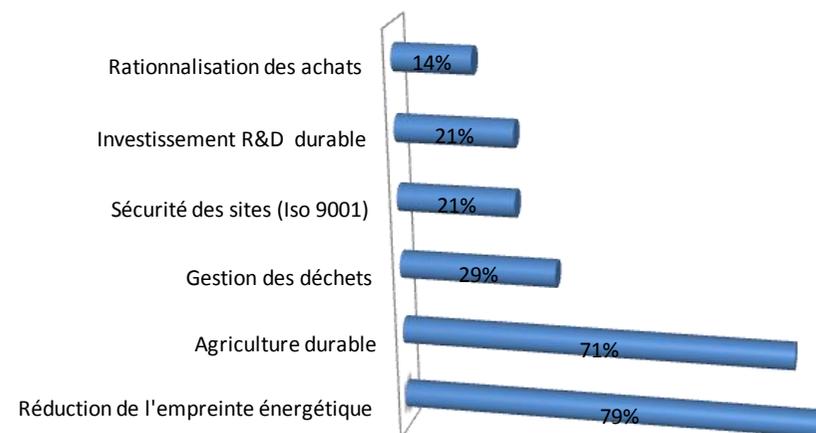
L'identification des parties prenantes à la RSE n'est pas abordée non plus.

■ Enjeux environnementaux

Les axes les plus suivis dans la communication à propos des enjeux environnementaux concernent la réduction de l'empreinte énergétique (79%) et l'agriculture durable (71%). La gestion des déchets est un thème de plus en plus abordé et concerne 29 % des rapports analysés.

Les autres axes sont, quant à eux, peu développés (Sécurisation des sites et investissement en R&D d'agriculture durable pour 21%, rationalisation des achats à 14 %), et représentent donc des axes d'amélioration.

Enjeux environnementaux

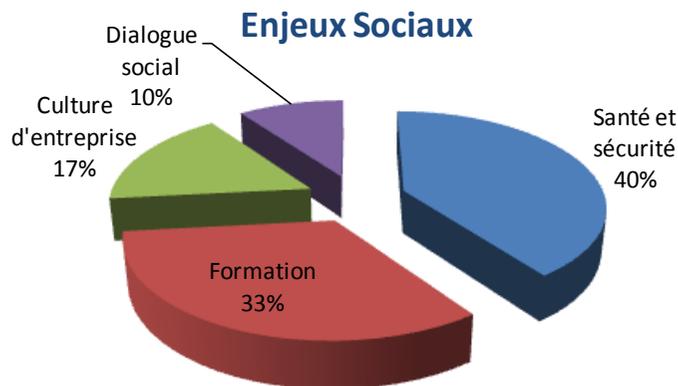


ANALYSE DU SECTEUR DES COOPERATIVES AGRICOLES EN MATIERE DE RSE

■ Enjeux sociaux

Dans 86 % des rapports, les questions de Santé / Sécurité au travail sont abordées, et dans 71 % des rapports le thème de la formation.

A contrario, la mise en avant d'une culture d'entreprise est bien moins répandue (36%), tout comme le sujet du dialogue social (21%).

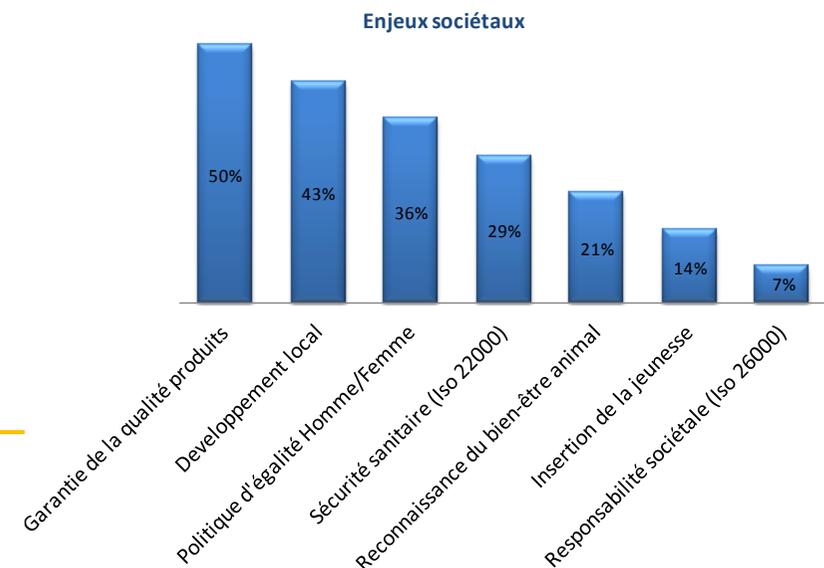


■ Enjeux sociétaux

Les deux axes principalement visés par les coopératives agricoles sont la garantie qualité des produits proposés (dans 50 % des rapports) et le développement local des zones d'implantation (43 % des communications). Un axe fréquemment développé (36 % des coopératives évaluées) concerne également les politiques internes d'égalité hommes / femmes.

Les autres indicateurs sont peu utilisés, notamment la sécurité sanitaire (29% des communications) et la reconnaissance du bien être animal (21 % des rapports).

Enfin, l'insertion professionnelle (14 % des communications) et la responsabilité sociétale (Iso 26 000, 7% des rapports) sont des axes de communication peu présents.



ANALYSE DU SECTEUR DES COOPERATIVES AGRICOLES EN MATIERE DE RSE - SYNTHESE

- Notre analyse de la communication RSE dans les coopératives agricoles met en évidence une forte disparité entre les entités.

Si les trois thèmes abordés restent les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, les points spécifiques détaillés sous ces thèmes sont souvent différents et ne couvrent pas l'intégralité du domaine de la RSE.

- Il est rare que des indicateurs chiffrés soient présentés dans les rapports annuels, ce qui empêche une lecture claire de la position des entités en la matière et nuit à la comparabilité des performances au sein d'un même domaine.
- Certaines entités publient un rapport de développement durable, en parallèle de leur rapport annuel, et tendent à se démarquer des autres coopératives dans la lisibilité de leur action, notamment avec la publication d'indicateurs chiffrés. Toutefois, en l'absence de publication de l'avis d'un OTI, la sincérité des informations rapportées n'est pas validée par un tiers indépendant.

- Il résulte de la synthèse de nos travaux des axes d'amélioration dans le secteur :

- Publication d'un rapport de développement durable, annuel, en parallèle du rapport annuel classique.
- Note méthodologique pour l'établissement des indicateurs règlementaires et éventuellement choix du référentiel utilisé (norme ISO 2600, (Global Reporting Initiative) GRI ou un référentiel sectoriel)
- Emploi d'indicateurs chiffrés pour faciliter la comparabilité avec les entités tierces et l'évolution par rapport à l'année précédente.
- Recours à un OTI et publication de ses avis pour accroître la valeur des informations publiées.

- Les coopératives agricoles sont des acteurs majeurs du développement durable des territoires, du fait de leur statut. L'obligation de publication va renforcer la responsabilité sociale au sein des coopératives. De plus, elle favorisera le sentiment d'appartenance par la prise en compte des adhérents et des salariés qui sont les principales parties prenantes. Le management sociétal est une nouvelle démarche que les coopératives doivent intégrer.

RAPPEL DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

■ Obligation de publication des informations et de ses vérifications par un OTI

- Les **sociétés cotées** rentrent déjà dans l'obligation de publication de ces informations et de vérification par un OTI.
- Pour l'exercice 2014, les **SA, les coopératives, les mutuelles** doivent publier leurs informations dès lors qu'elles dépassent un CA ou bas de bilan de plus de 100 M€ et un effectif de plus de 500 salariés :
 - L'exhaustivité de ces informations doit être attestée pour les exercices 2014 et 2015 ;
 - Dès 2016, ces informations doivent faire l'objet d'un avis sur leur sincérité et la validité des exclusions.

■ Précisions sur le périmètre français

- Lorsque la société établit des comptes consolidés, les informations fournies sont consolidées et portent sur le même périmètre que les comptes consolidés ;
- L'obligation de réaliser un rapport RSE ne disparaît pas pour les filiales, mais le législateur introduit une mesure de simplification qui permet de n'établir qu'un seul rapport (consolidé) ;
- Les filiales dont le siège est à l'étranger ne sont pas dispensées de cette obligation ;
- Les filiales françaises, mais dont la société-mère à son siège à l'étranger, ne sont pas davantage dispensées de l'obligation de réalisation du rapport RSE.

■ Le 29 septembre 2014, le Conseil Européen a adopté la directive sur la « publication d'informations non financières » pour une application en 2017

- Application pour les entreprises cotées, les banques, les sociétés d'assurance et les EIP de plus de 500 employés et au chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros ;
- Le champ d'application comprend environ 6 000 grandes entreprises et groupes à travers l'UE ;
- Ces informations seront à faire vérifier par un contrôleur indépendant pour donner l'assurance de la fiabilité de ces informations.

LES 29 INDICATEURS A PUBLIER

Environnementales		Sociales		
Politique générale en matière environnementale	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation mise en place pour prendre en compte les questions environnementales et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement -Action de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement -Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et pollutions 	Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif total / répartition des salariés (sexe, age, zone géographique) - Nombre embauche et licenciement -Rémunérations et évolution des rémunérations 	
Pollution et gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> -Mesures de prévention, réduction ou réparation des déchets dans les airs/eaux/sols -Mesures de prévention/recyclage/élimination des déchets -Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 	Organisation du travail	-Organisation du temps de travail	
Utilisation durable des ressources	<ul style="list-style-type: none"> -Consommation d'eau, approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales -Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation -Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, et le recours aux énergies renouvelables 	Relations sociales	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation du dialogue social & procédure d'information, de consultation et de négociation avec personnel -Bilan des accords collectifs 	
Changement climatique	-Rejets de gaz à effet de serre	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> -Conditions de santé et de sécurité au travail -Bilan des accords signés avec syndicats / représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail 	
Protection de la biodiversité	-Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Formation	<ul style="list-style-type: none"> -Politiques mise en œuvre en matière de formation -Nombre total d'heures de formation 	
		Egalité de traitement	<ul style="list-style-type: none"> -Mesures prise en faveur de l'égalité femme/homme -Mesures prise en faveur de l'emploi et insertion des personnes handicapées -Politique de lutte contre les discriminations 	
			Sociétales	
		Impact territorial, économique et social de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> -Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional -Impact territorial, économique et social de l'activité sur les populations riveraines ou locales 	
		Relation entretenue avec personnes/organisations intéressées par l'activité	<ul style="list-style-type: none"> -Condition du dialogue avec personnes ou organisation -Action de partenariat ou mécénat 	
		Sous traitance et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> -Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 	

A PROPOS DU CABINET DAUGE ET ASSOCIES

Désormais membre d'un groupe de 200 personnes :

En mai 2014, le Cabinet DAUGE et Associés s'est rapproché des cabinets FIDELIANCE et EXENCO, également membres indépendants du 9^{ème} réseau mondial CROWE HORWATH, afin de donner naissance à un acteur de référence dans les secteurs de l'audit, de l'expertise comptable et du conseil, en France.

Présent à Paris et en Ile-de-France, fort de plus de 3000 clients et de près de 300 mandats d'audit légal, le **GROUPE FIDELIANCE-EXENCO-DAUGE ET ASSOCIES** réalise un chiffre d'affaires de près de 20 M€ (2013) et se positionne comme l'un des 40 premiers cabinets français.

Le groupe compte 200 professionnels dont 24 associés.

En septembre 2014, l'équipe du Cabinet DAUGE et Associés s'est également enrichie de **quatre nouveaux associés**, dont **Sarah Guéreau, Responsable technique du pôle RSE, spécialiste de l'accompagnement des entreprises dans leur démarche RSE et en charge des missions de vérification en tant qu'OTI.**

Un spécialiste de l'audit, du risk consulting et de la RSE :

Acteur reconnu du commissariat aux comptes, le Cabinet DAUGE et Associés est également un spécialiste des audits d'acquisition, du risk consulting, du contrôle des comptes consolidés, de l'évaluation et de la RSE. Il dispose d'une forte expérience dans les secteurs du BTP, de l'immobilier, de l'ingénierie, de l'hôtellerie et des associations.

Dirigé par Pascal Gillette, PDG, et Jean Pierre Guenard, DG, le cabinet, situé à Paris 17^{ème}, est membre de l'association technique ATH, afin de maintenir au meilleur niveau la qualité de ses travaux d'audit.

Crowe Horwath France, fort d'un réseau national de **67 bureaux**, rassemble plus de **1000 associés et collaborateurs**. En 2013, le réseau a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 101 M€, dont 40 M€ en Ile-de-France.

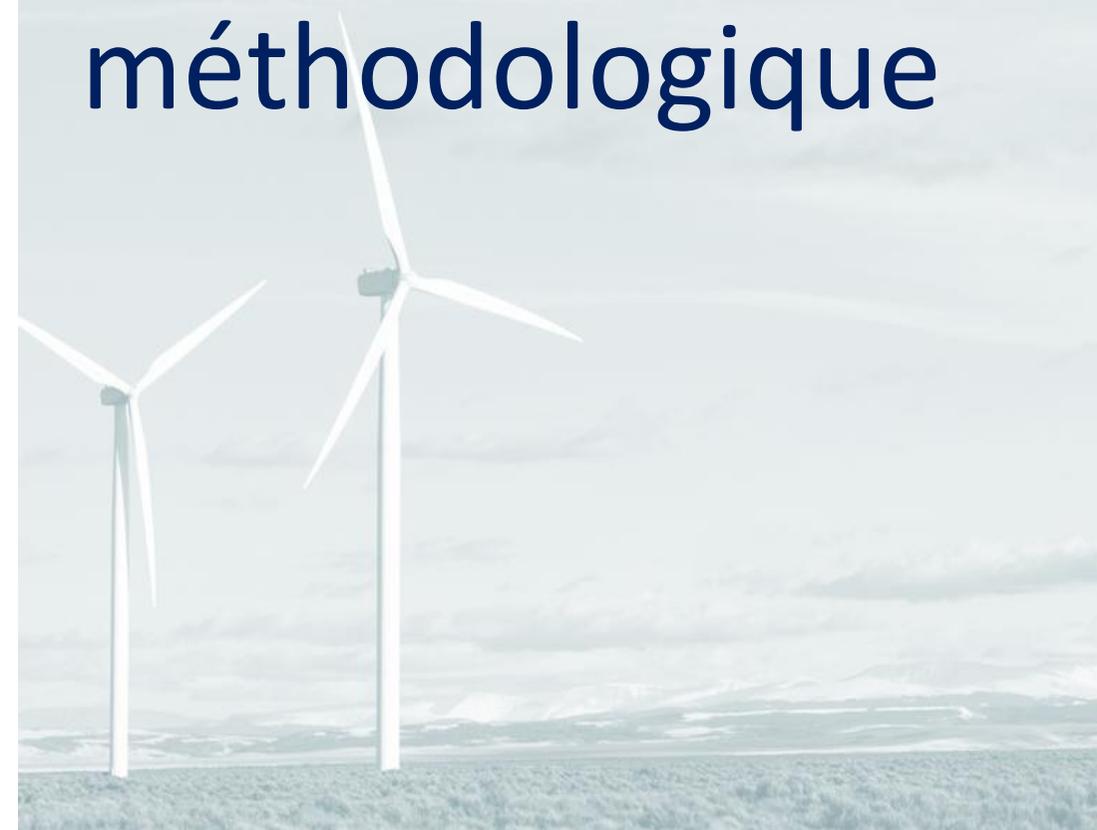


Crowe Horwath™

Cabinet Dauge et Associés

Membre indépendant de Crowe Horwath International

Annexe méthodologique



LISTE DES COOPERATIVES ANALYSEES

Coopérative	Secteur	CA 2013 (M€)	Salariés 2013
In Vivo	Céréales Approvisionnement	6 100	6 663
Tereos	Sucre	4 697	24 000
Terrena	Polyvalente	4 667	12 159
Sodiaal	Lait	4 616	7 495
Vivescia	Céréales Approvisionnement, Maurerie, Malterie	4 209	2 500
Agrial	Polyvalente	3 901	11 000
Axéreal	Céréales Approvisionnement, Maurerie, Malterie	3 707	3 161
Triskalia	Polyvalente	2 200	4 800
Cooperl Arc Atlantique	Viande	2 100	4 800
Cecab	Polyvalente	2 000	6 000
Even	Lait	2 060	5 320
Limagrain	Semences, Agro- industrie, Bio- santé	1 939	8 200
Cristal Union	Sucre	1 958	2 200
Maïsadour	Polyvalente	1 500	5 700

Méthodologie :

Analyse de leur rapport annuel et/ou de leur rapport sur le développement durable.

L'ACCREDITATION PAR LE COFRAC

Accréditation N° 3-10-77 accordée pendant 4 ans jusqu'au 31 aout 2018 au Cabinet DAUGE et Associés.

Cette accréditation fait l'objet d'un contrôle annuel du COFRAC qui vérifie l'application de la norme 17020.

Cette norme s'applique à tous les organismes d'inspection en France. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

- Impartialité et indépendance**
- Confidentialité**
- Organisation et management**
- **Exigences en matière de ressources (personnel, installations, sous traitance)**
- Méthodes et procédures d'inspection**
- Rapports d'inspection et certificats d'inspection**
- Exigences en matière de système de management**

Cette norme impose le respect d'exigences concernant tous ces chapitres.

Le respect de ces exigences est contrôlé tous les ans par le COFRAC, étant précisé que la norme 17020 impose également l'obligation d'un audit interne annuel.

CONTACTS

Site internet <http://www.dauge-associes.com/>

Adresse : 38 rue Saint Ferdinand 75017 Paris.

Téléphone : 01 43 80 10 98



Pascal **GILLETTE**

Associé, PDG du Cabinet DAUGE et Associes

pgillette@dauge-associes.com

Tel : 06 81 97 05 25

Sarah **GUEREAU**

Associée, responsable technique de la RSE

sgureau@dauge-associes.com

Tel : 06 33 91 30 92

